

PROGRAMME

REGROUPEMENT

8 et 9 Décembre 2020
LYON

Mardi 8 Décembre 2020

10h00 - 12h00 : Réunions

Présentation des participants
Présentation de leurs clubs/structures

Présentation des projets nationaux et internationaux

- Erasmus+
- Union Francophone des Clubs Universitaires
- Universités Sportives d'Eté

Perspectives et modalités d'interaction des projets

12h30 - 14h00 : Repas

14h00 - 17h00 : Réunions

Articulation des trois projets autour des USE 2021-2024

- Présentation projet USE 2021-2024
- Revue du programme des USE
- Rétroplanning
- Participation des partenaires ERASMUS/UFCU
- Budgets

19h30 - 21h00 : Repas

Mercredi 9 Décembre 2020

9h00- 12h00

Travaux construction du projet Erasmus+

- Partenariat et obligations réglementaires
- Répartition OI et WP
- Aspect financier
- Rétroplanning

12h30 - 14h00 : Repas

14h00- 15h30

Travaux préparatoires création de l'UFCU

- Statut
- Ressources
- Calendrier

15h30 - 17h00

Revue détaillée USE de Lyon

- Intervenants et thèmes
- Communication - Média - Partenaires
- Logistique et problématique Covid-19.

REMBOURSEMENTS FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Membres UNCU, partenaires ERASMUS, partenaires UFCU.

REGROUPEMENT

8 et 9 Décembre 2020
LYON

SNCF

- Remboursement des frais réels sur la base d'un tarif 2ème classe, au tarif normal ;
- Un voyage au-delà de 3h de train peut-être réalisé en 1ère classe ;
- Le tarif en 1ère classe peut-être remboursé jusqu'à concurrence d'un surcoût maximum de 10% du prix en seconde ;
- En cas de changement de billet, la différence est prise en compte.

AVION

- Un voyage au-delà de 3h de train peut-être réalisé en avion ;
- Remboursement des frais réels, classe ECO ;
- Navette aéroport : frais réels (privilégier les transports en commun).

INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES

Le véhicule personnel ne pourra être utilisé qu'exceptionnellement (grèves...), et toujours après l'accord du trésorier ou du président. Il sera remboursé selon le barème associatif 2020 (0,321 €/km). En cas d'utilisation de la voiture pour convenance personnelle, le voyage sera remboursé sur la base du tarif SNCF correspondant, en fournissant un courrier explicatif. Le covoiturage est encouragé s'il coûte moins cher que les billets de transports.

AUTRES FRAIS

RATP / BUS / TRAM / STATIONNEMENT / PARKING / TAXIS / AUTRES : remboursement des frais réels, tout en privilégiant les transports en commun aux taxis.

- Toutes les notes de frais doivent correspondre à une convocation ou un ordre de mission ;
- Faire une note de frais par mission et l'envoyer (toujours signée) dans le mois qui suit ;
- Toutes les factures originales doivent être jointes à la demande. Les tickets de CB ne sont pas admis (ils ne donnent aucun descriptif de la dépense) ;

Les frais seront remboursés dans un délai de 10 jours à réception des justificatifs (originaux) par courrier postal, si le dossier est complet. En cas de dépense importante, les billets d'avion pourront être remboursés exceptionnellement dès leur achat et dans les mêmes conditions.

28/10/2020

DEMANDE DE REMBOURSEMENTS DE FRAIS

Merci d'enregistrer directement vos informations dans le PDF en ligne, dans les cases violettes prévues à cet effet.
Enregistrez le document et retournez le par mail à l'adresse : tresorerie@uncu.fr.

INDICATEURS

(1) cochez la case correspondante.

(2) joindre titres de transports, tickets autoroute, factures, etc.

(3) barème du remboursement kilométrique : 0,321 €/km : tarif associatif.

(4) avec accord du trésorier.

(5) joindre RIB si nouveau ou changement.

INFORMATIONS GENERALES

NOM :

PRENOM :

STRUCTURE :

Club / Comité Départemental / Comité Régional / Autres

TITRE/FONCTION (1) : Invité(é)s

INFORMATIONS SUR LA DEMANDE

MOTIF DE LA DEPENSE : Regroupement Erasmus - UFCU - USE

LIEU : Lyon

DATE : 8 et 9 Décembre 2020

DEPENSES

FRAIS DE DEPLACEMENT (2) :	Train	€
	Voiture (3) (4)	€
	Avion (4)	€
	Parking	€
	Péage	€
	Transports en commun	€
	TOTAL	€

REMBOURSEMENT

REMBOURSEMENT A EFFECTUER A L'ORDRE DE :

ADRESSE :

MOYEN DE PAIEMENT : Chèque Virement

Signature du demandeur

Bon pour accord / Thierry OLIVIER

Date de la demande :

Date de l'accord :

RESERVE A LA COMPTABILITE

NUMERO DE CHEQUE :

NUMERO DE COMPTE ANALYTIQUE :